



Déclaration de Nairobi et Appel à l'Action sur l'éducation

Créer le lien entre les cadres d'éducation continental et mondial pour l'Afrique que nous voulons

Nairobi, avril 2018

Préambule

1. Nous, ministres de l'éducation de l'Afrique, hauts fonctionnaires, représentants de l'Union africaine et des organisations des Nations Unies, ainsi que des organisations panafricaines et sous régionales, des organisations de la société civile, de la jeunesse et des enseignants et des partenaires internationaux pour le développement, se sont réunis à la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE2018) qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 25 au 27 avril 2018, définissant une vision harmonisée de la transformation de l'éducation visant à respecter nos engagements envers l'Agenda 2063 pour l'Afrique que nous voulons et l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable. Nous remercions le Gouvernement et le peuple du Kenya pour leur appui et le Ministère de l'éducation d'avoir accueilli cet important événement.
2. Nous réaffirmons notre engagement envers la déclaration de Kigali et l'ODD4- Education 2030, une pièce maîtresse de l'Agenda mondial pour le développement durable visant à assurer à tous une éducation équitable et inclusive de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et envers la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) visant à réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique, la réponse de l'Afrique et l'appropriation de l'ODD4- Education 2030.

Former des citoyens africains qualifiés en tant qu'agents de changement

3. Nous nous engageons à promouvoir un apprentissage de qualité tout au long de la vie pour tous à tous les niveaux, en utilisant divers modes d'apprentissage avec des passerelles flexibles entre les modèles d'éducation formelle, non-formelle et informelle, y compris des systèmes renforcés de reconnaissance et d'équivalence, afin de répondre aux besoins de tous les enfants, les jeunes et les adultes à l'école et hors de l'école.

4. Nous reconnaissons que l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation à tous les niveaux demeurent un défi crucial sur le continent africain où se trouvent des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes sans compétences instrumentales ni compétences pertinentes pour la vie et le travail dans un monde interconnecté, nous réaffirmons notre engagement à :
- a. Assurer des approches intégrées de politiques, de programmation et de financement pour les programmes de développement, de protection et de l'éducation de la petite enfance, en plaçant l'accent sur le développement holistique, y compris l'alphabétisation et la numératie avec une attention particulière pour les enfants marginalisés et vulnérable, en s'engageant à assurer de manière progressive l'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire d'au moins d'une année avec la participation active des familles et des communautés et des collectivités territoriales décentralisées ;
 - b. Mettre en œuvre et financer à un niveau adéquat des politiques et des programmes d'apprentissage diversifiés, différenciés et appropriés, des programmes d'études inclusifs et tenant compte des différences des genres, promouvoir l'éducation multilingue, les langues des signes et le braille pour atteindre les laissés pour compte ;
 - c. Veiller à ce que la planification sectorielle de l'éducation prenne effectivement en compte les enfants non scolarisés, les jeunes et les adultes qui n'ont jamais été scolarisés dans l'éducation formelle ou qui l'ont quittée prématurément, ainsi que toutes les formes d'exclusion, notamment les handicaps et l'albinisme, et à ce que les données et les systèmes d'indicateurs soient correctement désagrégés et pris en charge aux niveaux continental, régional, national et local ;
 - d. Promouvoir l'enseignement et l'apprentissage dans la langue maternelle, en particulier dans les premières années d'éducation ; et élaborer des politiques pour sauvegarder et rehausser le statut, l'estime et la valeur des langues indigènes africaines ;
 - e. Assurer, le recrutement, le déploiement, la motivation et le soutien professionnel adéquats des enseignants, et renforcer la formation des enseignants et les programmes de développement professionnel à tous les niveaux, y compris l'éducation de la petite enfance et l'éducation non formelle ; reconnaître les enseignants en tant que professionnels à part entière et convenir de cadres communs de qualification, et renforcer la concertation et le partenariat avec les organisations d'enseignants ;
 - f. Développer et renforcer les systèmes régionaux et nationaux d'évaluation de l'apprentissage assurant leur utilisation efficace pour influencer les politiques et les pratiques d'enseignement et d'apprentissage ; partager les bonnes pratiques et les résultats entre les régions ; et accroître les investissements pour les évaluations régionales ;

- g. Rendre nos systèmes éducatifs plus réactifs, plus flexibles et plus résilients pour inclure les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et investir dans l'éducation dans les situations d'urgence et de crise ;
 - h. Rendre l'environnement d'apprentissage et d'enseignement sain, inclusif et sûr grâce à des réponses adéquates à la violence et à la discrimination en milieu scolaire sur la base du genre, du handicap, de l'origine, de la race, de l'éthnicité, de la religion ou de tout autre facteur.
5. Nous nous engageons à réaliser l'égalité de genre en :
- a. Rendant tous les aspects du système éducatif sensibles au genre, réceptifs et transformateurs ;
 - b. Mettant en œuvre la stratégie d'égalité des genres de la CESA 16-25 ;
 - c. Prestant une éducation sexuelle dans les établissements scolaires et tertiaires, et assurant l'accès aux adolescents et aux jeunes.
6. Nous reconnaissons qu'il importe d'améliorer la pertinence des politiques et des pratiques éducatives pour renforcer les compétences nécessaires à la vie et au travail, et pour favoriser l'émergence de sociétés résilientes, durables, saines et pacifiques en Afrique dans un monde globalisé et interconnecté. Nous nous engageons donc à :
- a. Accroître l'accès équitable à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) de qualité sous toutes ses formes, et reconnaître que l'EFTP devrait être transversaux et englober l'apprentissage continu pour l'entrepreneuriat, l'employabilité, le renforcement des capacités, la reconversion et la polyvalence ;
 - b. Adapter les programmes/curricula, les qualifications et les parcours proposés et étendre les systèmes d'information sur le marché du travail pour couvrir le secteur informel et mieux évaluer et anticiper l'évolution des besoins en compétences, renforcer le développement des compétences pour accroître, renforcer et valoriser l'éducation et la formation dans l'économie informelle, et mettre en place un cadre de partenariat public-privé (PPP) ;
 - c. Augmenter l'offre de programmes d'alphabétisation efficaces et pertinents pour les jeunes et les adultes afin d'atteindre des niveaux de compétence fonctionnelle, intégrant le développement des compétences pour un travail décent et des moyens d'existence décents, la santé et une citoyenneté responsable ;
 - d. Tirer parti des opportunités numériques en renforçant le développement des compétences et des aptitudes numériques à tous les niveaux, par le biais de partenariats à l'appui des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, y compris l'adoption de l'éducation aux médias et à

l'information (EMI) et la sécurité sur Internet dans les programmes scolaires, et intégrer les TIC dans les politiques éducatives, en intégrant les ressources éducatives ouvertes et les technologies d'assistance, et en créant des plateformes d'éducation et de formation mobiles et en ligne offrant un accès équitable à tous les apprenants, quelle que soit leur situation ;

- e. Améliorer la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage en intégrant l'Education au développement durable et l'Education à la citoyenneté mondiale dans nos politiques et pratiques éducatives à tous les niveaux et programmes d'apprentissage, et en assurant un engagement critique des jeunes, car trop d'enfants et de jeunes non scolarisés, même dans les écoles, n'acquièrent pas les compétences de base, et nous réaffirmons notre engagement à assurer des programmes d'études inclusifs et sensibles au genre, adaptés aux besoins des enfants et des jeunes africains, soutenus par des systèmes solides d'évaluation de l'apprentissage et de formation des enseignants ;
7. Nous reconnaissons que la transformation de l'Afrique exige des efforts accrus pour progresser vers des sociétés fondées sur le savoir grâce au progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique, l'accent étant mis en particulier sur la pertinence et l'accès équitable, le renforcement de la recherche et l'enseignement et l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Nous nous engageons à :
 - a. Ratifier la Convention d'Addis-Abeba et renforcer les systèmes nationaux d'assurance qualité, et allouer les ressources nécessaires ;
 - b. Renforcer des actions et des partenariats concertés, intégrés, articulés et efficaces pour atteindre les objectifs 2063 pour les STIM, élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent les STIM à tous les niveaux, en particulier pour que les filles et les femmes développent des stratégies pour résoudre des problèmes concrets tels que l'insécurité alimentaire, les énergies renouvelables, le changement climatique, les réponses humanitaires, les épidémies, les calamités.
 8. Reconnaisant le potentiel, la force et le leadership des jeunes, nous nous engageons à inclure de manière systémique la jeunesse et les organisations dirigées par la jeunesse dans les processus continentaux, régionaux et nationaux de prise de décision et de dialogue sectoriel en matière d'éducation.

Créer un environnement propice à la transformation de l'éducation en Afrique

9. Nous reconnaissons l'importance de l'appropriation du CESA et de l'ODD4-Education 2030 aux niveaux continental, régional et national, en accord avec les ambitions de développement, et que leur réalisation exige des approches plus intégrées des politiques et des stratégies d'éducation dans une perspective d'apprentissage tout au

long de la vie, favorisant une articulation véritablement à l'échelle du système et une collaboration intersectorielle.

10. Rappelant l'engagement des gouvernements d'allouer progressivement au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut national et/ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales pour l'éducation, suivant le principe de la taille, de la part, de la sensibilité et du contrôle, nous nous engageons à :
 - a. Mobiliser des fonds additionnels pour l'éducation y compris des financements novateurs, des fonds nationaux de l'éducation, et l'examen du Fonds pour l'éducation en Afrique proposé ;
 - b. Plaider en faveur de réformes fiscales pour augmenter les recettes publiques et la part des ressources publiques pour l'éducation et les services sociaux connexes ;
 - c. Assurer une allocation plus équitable des ressources éducatives en tenant compte de la diversité, de l'inclusion et du financement pour les situations d'urgence ;
 - d. Allouer des ressources dédiées au recrutement et au développement professionnel des enseignants et du corps d'encadrement ;
 - e. Améliorer l'efficacité, la transparence et la redevabilité (y compris entre autres des mesures visant à optimiser l'affectation des enseignants, le suivi budgétaire, l'examen des dépenses publiques et les comptes nationaux de l'éducation).

11. Nous nous engageons à renforcer les mécanismes nationaux d'examen et de suivi des objectifs et engagements de la CESA 16-25 et de l'ODD4-Education 2030 et à utiliser les résultats de ces évaluations pour améliorer la performance des systèmes éducatifs, améliorer l'équité, la qualité et la pertinence des résultats éducatifs à tous les niveaux, et renforcer la redevabilité publique, la transparence et la réactivité. Nous nous engageons en outre à :
 - a. Renforcer des mécanismes de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données au niveau national, y compris les SIGE, et des rapports sur les données aux niveaux régional, continental et mondial pour le suivi des progrès vers la CESA 16-25 et ODD4-Education 2030 ;
 - b. Élargir les espaces de participation du public, y compris les organisations de la jeunesse et des enseignants, et l'engagement des médias dans le dialogue éducatif et la prise de décision ;
 - c. S'engager davantage avec les parlements et les parlementaires aux niveaux national, régional et panafricain pour mobiliser le soutien à l'éducation ;
 - d. Travailler avec l'UA et l'UNESCO pour produire un rapport biennal de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de CESA 16-25 et l'ODD4-Education 2030 au niveau continental ;

- e. Revoir la législation sur le droit à l'éducation afin qu'elle réponde aux engagements de la CESA 16-25 et ODD4-Education 2030.
12. Nous nous engageons à améliorer et à renforcer la coordination sectorielle et intersectorielle aux niveaux continental, régional et national pour l'apprentissage tout au long de la vie à travers :
- a. L'élaboration de cadres juridiques, de politiques et de stratégies ;
 - b. Le renforcement des capacités pour créer et améliorer les modalités de prestation afin d'appuyer les possibilités d'apprentissage flexibles qui peuvent être officiellement reconnues, validées et accréditées ;
 - c. Le développement des mécanismes et des outils pour rendre opérationnels les cadres nationaux et régionaux de qualification (CNQ/CRF) pour l'articulation entre sous-secteurs et la mobilité.

Vers l'avenir

13. Reconnaisant l'importance de renforcer les mécanismes de partenariat et de coordination efficaces aux niveaux national, régional et continental et appelant les organisations internationales et régionales, en particulier l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les coorganisateur de l'UNESCO et des coorganisateur de l'ODD4, les banques de développement et les autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, à travailler ensemble pour assurer la cohérence et la coordination à l'appui du développement de l'éducation nationale, nous nous engageons à :
- a. Établir un mécanisme commun CESA 16-25 / ODD4-Education 2030, pour assurer une consultation coordonnée, une action conjointe, un renforcement des capacités, un examen, un suivi et des rapports sur les engagements continentaux et mondiaux en matière d'éducation en étendant la structure de coordination de la CESA aux mécanismes de coordination régionale existants de l'ODD4 ;
 - b. Promouvoir les échanges transnationaux et la diffusion de politiques et de stratégies éducatives probantes, en s'appuyant sur les plates-formes nationales et régionales existantes de communication et de gestion des connaissances ;
 - c. Promouvoir l'éducation en tant que bien public et dans l'intérêt public.
14. Nous nous engageons à renforcer le lien entre le monde et la région en veillant à ce que la voix de l'Afrique soit reflétée dans les délibérations du Comité directeur mondial sur l'éducation pour le développement durable et l'éducation 2030, du Groupe de coopération technique sur les indicateurs et de l'apport des contributions au processus d'examen annuel du FPHN dirigé par l'ONU.
15. Nous appelons au renforcement des partenariats avec les partenaires internationaux de développement et de leur engagement à soutenir le développement de l'éducation en Afrique autour des priorités nationales, y compris

dans les contextes à faible revenu, fragiles et affectés par les conflits, et à promouvoir des approches novatrices en matière d'éducation et de formation.

16. Nous convenons de tenir la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE) tous les deux ans pour faire le point sur les progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre de l'ODD4 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons par le biais du mécanisme conjoint CESA16-25 - Education 2030.
17. Nous adoptons cette Déclaration et Appel à l'action, et convenons de la soumettre à l'endossement du Comité technique spécialisé sur l'éducation la science et la technologie (STC-EST).